



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.387/18  
6 août 2013  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 10-12 septembre 2013

**Proposition visant à changer le nom du Centre d'activités régionales  
pour la production propre afin de refléter son mandat officiel**



## **Proposition visant à changer le nom du Centre d'activités régionales pour la production propre afin de refléter son mandat officiel**

### **Présentée par l'Espagne**

#### **Mesures requises**

1. Les PFN sont invités à examiner, discuter et relever le rappel des faits contenu dans le présent document concernant la création, le fonctionnement et le mandat du CAR/PP.
2. Les PFN sont invités à examiner et approuver les conclusions présentées s'ils le jugent approprié.
3. Le Secrétariat est invité à prendre en compte les faits dont il est fait part dans le document et à examiner les conclusions telles qu'approuvées par les Points focaux nationaux (NFP) dans la préparation de la Dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

#### **1. Principaux éléments**

1.1 Depuis 1995, le CAR/PP mène des activités sous les auspices du Plan d'action pour la Méditerranée. Ces tâches ont, dans un premier temps, été centrées, à la demande des pays, sur la promotion de techniques plus propres pour les procédés de production des entreprises méditerranéennes.

1.2 Cependant, au fil des ans, les pays, à travers les décisions prises à la réunion des Parties contractantes, ont demandé au CAR/PP d'étendre progressivement son champ d'action à une approche plus large du développement durable couvrant la consommation et la production durables (CPD). Cette évolution a commencé à devenir manifeste dans les résultats des réunions des Parties contractantes de 2001, 2003 et 2005.

1.3 À la réunion des Parties de 2008, les pays ont approuvé pour la première fois un programme de travail spécifique sur la CPD dans le cadre du Programme de travail pour 2008-2009. Dans le programme de travail approuvé par la Décision IG 17/18 (Programme de travail et budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009), il était formellement demandé au CAR/PP de mener des actions en faveur de la CPD.

1.4 À leur réunion de 2008, les Parties contractantes ont convenu d'ouvrir le budget-programme du PAM pour 2008-2009 au financement du CAR/PP par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) avec une contribution symbolique de un euro. Les réunions ultérieures des Parties contractantes ont maintenu cette ligne budgétaire dans leurs budgets-programmes.

1.5 En 2009, la Seizième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue à Marrakech (Maroc) a défini la CPD comme l'une des six priorités thématiques du Programme de travail sur cinq ans 2010-2014 et elle a approuvé le deuxième programme de travail sur la CPD pour 2010-2011. Parallèlement, la réunion a approuvé la Décision IG 19/5 sur les mandats des Composantes du PAM, dont le mandat du CAR/PP principalement axé sur la PCF.

1.6 Ces dernières années, le Centre a entrepris une collecte de fonds par laquelle, en collaboration avec l'Unité de coordination, il a accru son appui technique aux pays par le biais d'un financement externe.

1.7 Cet élargissement des attributions et activités du Centre par rapport à son programme de travail initial a nécessité et nécessitera à l'avenir une augmentation de ressources pour assumer les frais administratifs associés à la gestion des nouvelles activités et à l'exécution des projets au profit du PAM et des Parties contractantes.

1.8 Compte tenu de la réorientation de l'action du CAR/PP est passée, de l'appui à l'introduction de technologies propres dans les pays méditerranéens, à un domaine plus large visant à promouvoir la consommation et la production durables en Méditerranée, il semble qu'une démarche logique consiste à ajuster et changer le nom du Centre en "Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD)".

## 2. Rappel des faits

2.1 La présente section a pour objet de rappeler les faits de base qui ont marqué la création, le fonctionnement et le mandat du CAR/PP.

### Création du Centre

2.2 Lors de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes tenue à Barcelone en 1995, les pays ont accepté la proposition de l'Espagne de créer un Centre d'activités régionales pour la production propre. Il convient de noter que l'acceptation s'est concrétisée par un accord au titre du point de l'ordre du jour "Questions diverses", consigné dans le rapport de la réunion des Parties contractantes de 1995.

**Paragraphe 110 (au titre du point de l'ordre du jour "Questions diverses" du rapport de la réunion des Parties contractantes de 1995):**

*La réunion a approuvé la demande du Gouvernement espagnol tendant à ce que le Centro de iniciativas para la produccion limpia de Barcelone devienne un Centre d'activités régionales pour la production propre dans la région méditerranéenne sous les auspices du PAM. Elle a noté que le Centre serait intégralement financé par l'Espagne qui s'est engagée à fournir dès que possible des renseignements supplémentaires concernant le Centre aux Parties contractantes pour information et à la prochaine réunion du Bureau pour examen.*

2.3 En 1996, les objectifs du Centre présentés par son Directeur et approuvés par les Parties contractantes consistaient à diffuser dans les pays méditerranéens des informations sur le concept de production plus propre, à collaborer avec d'autres institutions de la région œuvrant dans le même domaine ainsi qu'à faciliter le transfert de technologies et l'adoption d'un cadre juridique et de mesures pratiques.

**Paragraphe 45 et 46 (au titre du point de l'ordre du jour "Recommandations et budget-programme proposés pour 1997 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) pour 1997") du rapport de la réunion des Parties de 1996:**

*45. M. V. Macià, Directeur du Centre d'activités régionales/Production propre (CAR/PP), a présenté la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED IG.8/4. Le Centre avait pour objectifs de diffuser dans les pays méditerranéens des informations relatives au concept de production propre, de collaborer avec d'autres institutions de la région œuvrant dans le même domaine et de faciliter le transfert de technologies, l'adoption d'un cadre juridique et de mesures pratiques. Un élément vital du travail du Centre consistait à promouvoir un réseau de points focaux nationaux pour la production propre. Une première réunion des points focaux nationaux se tiendrait en 1996, et une deuxième était prévue pour 1997. La collaboration avec d'autres centres et points focaux était essentielle à la diffusion efficace de l'information ainsi que pour le transfert de technologies.*

*46. Le Coordonnateur du PAM a ajouté que la proposition de l'Espagne visant à créer le Centre avait été approuvée par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à Barcelone en juin 1995 et que le Centre avait été autorisé à présenter un programme d'activités pour 1997. Le Centre coopérerait avec d'autres centres à même vocation, et notamment avec le Centre que l'ONUDI mettait actuellement en place à Athènes.*

### Fonctionnement du Centre

2.4 Une fois le Centre créé, ses activités ont été d'abord centrées, à la demande des pays, sur la promotion des technologies plus propres pour les procédés de production des

entreprises méditerranéennes. Dans ce contexte, les Parties ont convenu d'un ensemble d'activités faisant partie du Programme de travail du CAR/PP en 1996, 1997 et 1999.

2.5 Cependant, au fil des ans, les pays ont demandé au CAR/PP d'étendre son champ d'action en passant progressivement de la promotion des technologies de production plus propre à une approche plus large du développement durable au moyen des outils de la CPD, ce qui a commencé à devenir manifeste dans les Décisions des réunions des Parties contractantes où les pays ont convenu que le PAM devrait jouer un rôle actif au niveau régional pour que se concrétise le Plan de mise en œuvre de Johannesburg - Plan dont la CPD était l'un des objectifs transversaux. Cette demande des Parties a été consignée dans la Déclaration méditerranéenne pour le Sommet de Johannesburg et dans les Déclarations des réunions des Parties de Catane et de Portoroz.

2.6 Pour référence, l'annexe 1 comprend les recommandations convenues par les Parties à propos du programme de travail du CAR/PP au cours des années en question (1996-2007).

2.7 À la réunion des Parties de 2008, les pays ont approuvé pour la première fois un programme de travail spécifique sur la CPD pour l'exercice 2008-2009. Le programme de travail et le budget du PAM approuvés par la Décision IG 17/18 demandaient formellement au CAR/PP de mener des actions en faveur de la CPD.

2.8 À cette même réunion (2008), les Parties contractantes ont convenu d'ouvrir le budget-programme du PAM pour 2008-2009 par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) avec une contribution symbolique de un euro par an. Les réunions ultérieures des Parties contractantes ont maintenu cette ligne budgétaire dans les budgets-programmes du PAM.

2.9 Ces dernières années, le Centre a entrepris une activité de collecte de fonds en vertu de laquelle, et en collaboration avec l'Unité de coordination, il a accru son appui technique aux pays par un financement externe, ce qui a nécessité qu'il étende son expertise et ses ressources. Le lancement récent, entre autres projets, du Programme SWITCH-Med fournira au CAR/PP les ressources nécessaires qui lui permettront, dans le cadre de son mandat, de continuer à accroître son appui et son assistance aux pays.

2.10 Cependant, le développement des attributions et des activités du Centre, par comparaison avec son programme de travail initial, a nécessité et nécessitera à l'avenir une augmentation de ses ressources pour couvrir les frais administratifs associés à la gestion des nouvelles activités et à l'exécution des projets au profit du PAM et de ses Parties contractantes.

## **Mandat**

2.11 Le mandat du CAR/PP, dans le cadre du PAM, a été officiellement adopté par la réunion des Parties de 2009 où les pays ont approuvé les mandats des Composantes du PAM (*Mandats des Composantes du Plan d'action pour la Méditerranée*, Décision IG.19/5):

### *Objectif et mission :*

*L'objectif du CAR/PP est de contribuer à la prévention de la pollution et à une gestion durable et efficace des services, produits et ressources reposant sur l'approche intégrée de la CPD adoptée par le PNUE. A cet effet, le CAR/PP fournit une assistance aux Parties contractantes pour l'application de l'article 4 de la Convention de Barcelone de 1995, de l'article 5 du Protocole "tellurique" de 1996, de l'article 5, paragraphe 2, du Protocole "déchets dangereux" de 1996, et de l'article 8 du Protocole "offshore" de 1994, aux termes desquels la production et la consommation durables jouent un rôle déterminant, ainsi que des autres Protocoles spécifiant que le passage à une production et une consommation durables est absolument essentiel pour atteindre leurs objectifs. Le CAR/PP fournit aussi un concours aux Parties contractantes pour promouvoir et utiliser des mécanismes conduisant à des modes de de consommation et de production durables.*

### *Champ d'action et questions clés*

*Le champ d'action et les questions clés du CAR/PP sont les suivants :*

1. *contribuer à faire prendre conscience aux décideurs des liens entre les modes de consommation et de production et la dégradation de l'environnement de la région méditerranéenne ;*
2. *fournir une assistance technique aux secteurs public et privé des pays méditerranéens pour réduire la pollution d'origine terrestre, les substances particulièrement nocives et les déchets dangereux, à travers l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE), de la production plus propre (PP), des principes de prévention et réduction de la pollution (IPPC) et de la gestion rationnelle des substances chimiques ;*
3. *encourager la compétitivité verte en tant qu'outil permettant aux gestionnaires et chefs d'entreprise d'amener les petites et moyennes entreprises méditerranéennes à être performantes sur le marché mondial ;*
4. *favoriser des mécanismes par lesquels les critères de durabilité sont introduits progressivement dans l'ensemble du système de production et de consommation des organisations et des entreprises: écolabellisation, passage de marchés durables, gestion durable des secteurs industriels, responsabilité sociale des entreprises, etc. ;*
5. *promouvoir des modes de vie durables qui s'intègrent réellement dans le patrimoine culturel, naturel et économique propre aux sociétés méditerranéennes, et contribuer à développer l'information et l'éducation pour une consommation durable.*

2.12 En plus de la Décision IG.19/5 de 2009 approuvant les mandats des Composantes du Plan d'action pour la Méditerranée, la réunion des Parties contractantes décidait de prendre note des sources actuelles (en 2009) de financement du Centre, sans fermer la porte à de futurs développements. Concrètement, le texte de la Décision indiquait explicitement :

UNEP(DEPI)/MED IG.19/8

Annexe II  
Page 45

**“Décide:**

**d'approuver** l'introduction générale et les mandats des composantes du PAM tels que figurant à l'annexe de la présente Décision et à ses appendices ;

**de prendre note** des tableaux concernant les sources actuelles de financement, les synergies et les organisations partenaires des composantes du PAM, tels que présentes aux appendices I, II et III de l'annexe de la présente Décision;

Annexe II  
Page 56

#### **APPENDICE I SOURCE DE FINANCEMENT DES COMPOSANTES DU PAM**

<b>Source de financement/ Programme du CAR</b>	<b>CAR/PP</b>
Principale source de financement des activités et du personnel	Gouvernement espagnol par le biais du Ministère de l'environnement, des questions marines et rurales, et Département catalan de l'environnement et du logement
Source de financement Additionnelle	Fonds pour l'environnement mondial (FEM), MTF, Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris.

2.13 Ainsi qu'il est mentionné dans le mandat du Centre, *le CAR/PP fournit une assistance aux Parties contractantes pour l'application de l'article 4 de la Convention de Barcelone de 1995, de l'article 5 du Protocole "tellurique" de 1996, de l'article 5, paragraphe 2, du Protocole "déchets dangereux" de 1996, et de l'article 8 du Protocole "offshore" de 1994.*

2.14 En outre, le Protocole GIZC et le Protocole ASP & biodiversité ont des objectifs auxquels apporte une contribution déterminante l'application d'outils de CPD.

2.15 L'article 9 du Protocole recense les principaux secteurs économiques à prendre en considération et demande aux pays d'appliquer des mesures en faveur de leur développement durable. L'élaboration de ces mesures impliquerait que la planification et la gestion par les Parties contractantes des zones côtières intègre la mise en œuvre de toute une série de mesures techniques, réglementaires, économiques et basées sur le marché par lesquelles les modes de consommation et de production évoluent vers des formes plus durables.

2.16 Aux termes de l'article 3, paragraphe 4, du Protocole ASP & biodiversité, les pays adoptent des stratégies, plans et programmes visant à assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques marines et côtières et les intègrent dans leurs politiques sectorielles et intersectorielles pertinentes. Étant admis que les modes actuels non durables de consommation et de production ont un impact direct sur la diversité biologique, l'intégration de la CPD dans l'élaboration des mesures est un atout pour la bonne mise en œuvre du Protocole.

2.17 Par ailleurs, ainsi que l'explique le Rapport intitulé "*S'attaquer aux facteurs de dégradation des écosystèmes méditerranéens: la démarche fondée sur la CPD dans l'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines en Méditerranée*", les mesures en faveur de la CPD sont nécessaires pour atteindre les objectifs écologiques fixés par le PAM/PNUE dans le cadre du processus EcAp. De fait, l'état des écosystèmes marins et côtiers de la Méditerranée dépend des effets causés par les activités humaines et, par conséquent, il est lié aux modes de consommation et de production, sur lesquels reposent ces activités.

## **CONCLUSIONS**

- 1. Depuis la création du CAR/PP en 1995, ses activités ont évolué, passant de la promotion des technologies de production plus propre aux modes de production et de consommation durables. Cet aspect n'avait été envisagé ni par les Parties contractantes ni par l'Espagne au moment de la création du Centre.**
- 2. Le Centre, comme il est mentionné dans son mandat officiel, a un rôle explicite à jouer pour aider les Parties contractantes à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles.**
- 3. Le lancement récent, entre autres projets, du programme SWITCH-Med, a permis et permettra au Centre d'accroître son appui et son assistance techniques aux pays.**
- 4. L'accroissement des attributions et des activités du Centre ont nécessité depuis 2001 et nécessiteront à l'avenir une augmentation de ses moyens administratifs pour la gestion des nouvelles activités et l'exécution des projets.**
- 5. Pour ajuster le nom du Centre à son mandat, ses missions et son fonctionnement officiels, il est proposé aux Points focaux nationaux et, si tel est le souhait, à la Dix-huitième réunion des Parties contractantes, d'appuyer le changement du nom du Centre en «Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables CAR/CPD».**



## ANNEXE I

### Recommandations approuvées par les Parties contractantes concernant le programme de travail du CAR/PP pour 1996-2007

#### Annexe IV du rapport de la réunion des Parties contractantes de 1996: Recommandations et budget-programme approuvés pour 1997

Les Parties contractantes conviennent de ce qui suit :

(...) c) Production propre en Méditerranée – Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

- Désigner sans retard des points focaux nationaux en matière de production propre afin de permettre la coopération avec le CAR/PP.
- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à organiser en 1997, à la suite de la première réunion des experts sur le secteur des traitements de surface et de revêtement en 1996, la deuxième réunion des experts coïncidant avec une deuxième réunion des points focaux nationaux pour discuter et analyser le secteur proposé durant la première réunion des points focaux nationaux.
- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à publier un feuillet sur des exemples couronnés de succès réalisés dans la région méditerranéenne afin de présenter des exemples réels de prévention de la pollution et de production propre menés à bien par différentes entreprises, et en particulier par de petites et moyennes entreprises.

#### Annexe IV du Rapport de la réunion des Parties contractantes de 1997, Recommandations et budget-programme pour 1998 - 1999

- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à convoquer en 1998 la deuxième réunion d'experts dans le secteur du traitement et du revêtement des surfaces.
- Demander au Secrétariat (CAR/PP) de poursuivre sa publication et sa diffusion de cas de réussite en matière de production propre dans le cadre de sa collection de fiches documentaires "MedClean", afin de présenter des exemples concrets de prévention de la pollution et de production moins polluante obtenues par des entreprises de pays membres du PAM, et ce notamment dans des secteurs prioritaires (revêtement des métaux, traitement des peaux).
- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à accorder son appui aux petites et moyennes entreprises en favorisant la diffusion d'outils pratiques visant à faire connaître les procédures appropriées pour inciter les entreprises à améliorer leur système de production.

#### Annexe IV du Rapport de la réunion des Parties contractantes de 1999, Recommandations et budget-programme pour 2000 – 2001

- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à organiser avant la fin 2001 la troisième réunion des PFN du CAR/PP ainsi que quatre ateliers de formation, deux sur la méthodologie générale et deux autres sur l'industrie du textile et celle de l'agro-alimentaire au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Les conclusions de ces ateliers seront publiées dans un manuel ou un guide.
- Demander au Secrétariat (CAR/PP) de poursuivre la publication et la diffusion de cas de réussite en matière de production ainsi que du bulletin d'information "MedClean", et de lancer une publication technique annuelle sur des études et expériences de réduction au minimum des déchets.
- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à compiler une base de données sur des experts disponibles sur une base volontaire pour collaborer et fournir un appui technique à des initiatives de production plus propre.
- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à aider les entreprises méditerranéennes à établir un classement prioritaire de leurs projets de démonstration et à promouvoir des projets de coopération bilatérale.
- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à lancer, dans les deux à trois ans, un congrès sur la production propre afin de partager des enseignements et de présenter des initiatives prises par des pays méditerranéens concernant la prévention de la pollution et la réduction au minimum des déchets, notamment dans le secteur de l'olive.

- Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à instituer un "prix méditerranéen de la production propre" afin de récompenser des initiatives de prévention de la pollution prises par des entreprises et des particuliers en Méditerranée.

#### **Annexe IV du Rapport de la réunion des Parties contractantes de 2001, Recommandations (Partie I)**

Demander au Secrétariat :

- De promouvoir l'intégration d'une dimension environnementale dans les processus de passation de marchés publics
- D'encourager des liens plus étroits avec les initiatives prises au niveau européen, notamment IPPC, EMAS, IPP et Ecolabel,(...)
- D'élargir le champ des activités de manière à couvrir également les procédés, les produits et les services, de centrer les activités sur les PME et les micro-industries (...)

#### **Annexe IV du Rapport de la réunion des Parties contractantes de 2001, Recommandations (Partie II)**

Les Parties contractantes conviennent de ce qui suit :

- Promouvoir une approche intégrée du développement durable par le recours aux outils existants et nouveaux de gestion de l'environnement, tels que: (...) politique de produit intégrée et analyse des durées de vie des produits ;
- Appliquer des normes et des critères environnementaux, en prenant en compte les conditions propres à chaque pays: aux produits commercialisés, y compris les produits importés; aux processus de libéralisation des marchés; aux codes de pratique relatifs aux investissements nationaux et étrangers; aux procédures de passation de marchés publics ;
- Intégrer les principes de production plus propre et de développement durable dans les procédés, les produits et les services ;
- Intégrer les principes de production plus propre et de développement durable dans tous les aspects de la formation et de l'éducation.

Demander au Secrétariat :

(...) de créer des mécanismes (grâce à la formation, au jumelage, à l'information technique, aux pépinières d'entreprises, à la participation du public, etc.) afin de renforcer les capacités: (...) pour les PME et les PMI.

#### **Annexe III du rapport de la réunion des Parties contractantes de 2003, Recommandations pour 2004-2005**

- Réadapter le rôle du CAR/PP en tant qu'outil de réalisation du développement durable par l'industrie méditerranéenne, dans le cadre de la mise en œuvre du PAS, sur la base de ses évaluations.

#### **Annexe III du Rapport de la réunion des Parties contractantes de 2005, Recommandations pour 2006-2007**

Demander au Secrétariat (CAR/PP) :

- Elargir le champ d'activités actuel du CAR/PP pour y intégrer d'autres domaines en rapport avec la production plus propre.
- Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds pour financer des activités concrètes de production plus propre sur la base de partenariats avec les pays.
- Renforcer la coopération des ONG (...).